

Conditions de participation au « Test BITURBO »

Pour la participation au « Test BITURBO » (ci-après désigné la « **Campagne** »), les conditions de participation suivantes (ci-après désignées les « **Conditions de participation** ») s'appliquent.

1. Organisateur

- 1.1. L'organisateur de la campagne est Robert Bosch N.V., Divisie Power Tools, Henri-Joseph Genessestraat 1, 1070 Bruxelles, Belgique (ci-après désigné « **Bosch** »).
- 1.2. Des informations détaillées sur Bosch en tant qu'organisateur de la campagne sont disponibles dans les informations sur l'entreprise.
- 1.3. La Campagne n'est pas affiliée à, parrainée ou soutenue par, ou encore organisée de quelque manière que ce soit par Facebook, Instagram ou TikTok (ci-après désignées les « **Plates-formes de médias sociaux** »). Aucune des Plates-formes de médias sociaux n'est une personne de contact pour la Campagne. Le destinataire des données et des informations fournies par le participant n'est pas la Plate-forme de médias sociaux, mais Bosch. L'ensemble des questions, commentaires ou plaintes concernant la Campagne doivent être adressés à Bosch (e-mail : boschprofessional@promocontact.eu, objet : « Test BITURBO »).

2. Période et lieu de la Campagne, période de candidature

- 2.1. La période pendant laquelle le testeur potentiel peut se porter candidat à la Campagne (ci-après désignée la « **Période de candidature** ») s'étend du 15-09-2022, 08h00, au 30-11-2022, 23h59.
- 2.2. La Campagne se déroule du 15-09-2022, 08h00, au 15-03-2023, 23h59 (ci-après désignée la « **Période de campagne** »).
- 2.3. La campagne se déroulera uniquement en Belgique.

3. Conditions de participation et conclusion du contrat

- 3.1. La participation à la Campagne a nécessité la candidature préalable du testeur dans la Période de candidature indiquée, en indiquant ses données personnelles (p. ex. nom, prénom, adresse, coordonnées, profil de médias sociaux, motivation) sur le site web sous l'URL <https://www.bosch-professional.com/be/fr/biturbo-register> (ci-après désigné le « **Site web** »). Pour pouvoir déposer sa candidature, le testeur doit disposer d'un compte utilisateur sur PRO360. À cette fin, il est tenu de s'inscrire sur <https://www.bosch-professional.com/be/fr/pro360/> ou à la fin de la procédure d'inscription à cette campagne. Les Conditions d'utilisation pour s'inscrire sur le portail PRO360 sont consultables au lien suivant : [Lien](#).
- 3.2. L'inscription à la Campagne via le site web constitue uniquement une offre de participation. En se portant candidat pour le test, le testeur soumet une déclaration contraignante de participation au test. Un contrat correspondant ne sera conclu que si Bosch accepte cette candidature en envoyant un produit test.
- 3.3. Bosch sélectionnera les testeurs de la Campagne à sa propre discrétion parmi les candidatures reçues pendant la Période de candidature. Une lettre de motivation convaincante joue ici un rôle. Les candidats retenus seront informés par e-mail dans un délai de 15 semaines. Les actions en justice sont exclues.
- 3.4. La participation à la Campagne est gratuite et volontaire.
Le cas échéant, Bosch paiera sur les fonds mis à disposition un prélèvement définitif dans le cadre de la taxe sur les salaires visée à l'article 25.5 (Taxe libératoire sur les

biens et services dans le domaine promotionnel et les avantages des systèmes d'épargne pour d'autres que ses propres employés).

- 3.5. Seules les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans et s'inscrivant personnellement pour participer sont éligibles. Le participant s'engage à fournir des informations véridiques. La participation de procédures automatisées n'est pas autorisée. Bosch se réserve le droit d'exclure le testeur concerné dans une telle situation.
- 3.6. Les employés de Bosch et des autres entreprises impliquées dans la mise en œuvre de la Campagne, ainsi que leurs proches, sont exclus de la participation. Les personnes apparentées au sens des présentes Conditions générales de participation sont les conjoints, les partenaires de vie enregistrés et les parents au premier et au deuxième degré.
- 3.7. Le contrat n'est pas un contrat de travail au sens de l'article 7:610 et suivants du Code civil.

4. Livraison de produits à des fins de test

- 4.1. Le testeur accepte que les produits qui lui ont été fournis dans le cadre du test pendant la période de la Campagne, à titre gratuit et uniquement dans le but de créer la vidéo, ne soient donc pas vendus ou transférés d'une autre manière au testeur. Le testeur n'est pas autorisé à démonter le produit test.
- 4.2. Les produits tests sont livrés par Bosch ou un tiers mandaté par Bosch par coursier, par la poste ou par service de colis à l'adresse fournie par le testeur dans son compte PRO360. Un changement ultérieur de l'adresse de livraison indiquée par le testeur n'est pas possible. La livraison est effectuée exclusivement dans les pays mentionnés à la section 2.3.

5. Création d'une contribution vidéo, octroi de droits

- 5.1. Le testeur s'engage à créer, sur son canal de médias sociaux, une contribution vidéo qui répond aux exigences énoncées dans l'Annexe des présentes Conditions de participation et à télécharger le lien dans les 4 semaines suivant la réception du produit test sur le site web de Bosch indiqué (l'URL de ce site web sera communiquée au testeur par e-mail). À cette fin, le testeur doit définir son canal de médias sociaux sur « public ». Le testeur peut également créer et télécharger plusieurs vidéos.
- 5.2. Lors de l'utilisation de l'outil et de la création de la contribution vidéo, le testeur doit respecter le mode d'emploi (en particulier l'utilisation de l'équipement de sécurité spécifié) et prendre les mesures de sécurité généralement applicables pour une utilisation sûre des outils électriques. Le droit applicable doit être respecté.
- 5.3. Les testeurs dont la contribution vidéo n'est pas téléchargée dans les délais ou qui enfreignent les présentes Conditions de participation ou les réglementations légales seront exclus de la Campagne. Bosch est également en droit d'exclure de la Campagne les testeurs dont les contributions vidéo sont, selon l'évaluation de Bosch, inadaptées, inappropriées, offensantes, insultantes ou nuisibles, ou contiennent des contenus politiques, religieux, racistes, sexuels, discriminatoires, autrement dégradants ou autres qui ne sont pas dans l'intérêt de Bosch.
- 5.4. À la demande de Bosch, le testeur doit immédiatement supprimer les publications si les Conditions de participation ont été violées. La publication sur son propre profil de médias sociaux ne dégage pas le testeur de sa propre responsabilité, et Bosch protégera le participant contre toute réclamation de tiers conformément à la section 8.
- 5.5. La publication doit être clairement marquée comme « publicité » ou « vidéo publicitaire » et les directives du fournisseur de plate-forme respectif doivent être

strictement respectées. Si le testeur ne respecte pas ces exigences et si Bosch en a connaissance, le testeur est tenu de supprimer immédiatement la contribution à la demande de Bosch. Bosch a également le droit d'exclure le testeur de la Campagne. Toutes les informations sur l'obligation d'étiquetage sont disponibles ici : [lien](#)

5.6. Octroi de droits

- a. Bosch et les sociétés affiliées à Bosch conformément à la législation en vigueur (le « **Groupe Bosch** ») reçoivent gratuitement le droit d'utilisation irrévocable, illimité, non exclusif, factuel et illimité dans le temps et dans l'espace de la ou des contributions vidéo soumises ainsi que de tout matériel sous la forme d'images et de texte soumis en plus (désigné collectivement « **Contribution vidéo** »). Le Groupe Bosch est autorisé à transmettre la Contribution vidéo dans le monde entier, à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe Bosch, de quelque manière que ce soit et par le biais de n'importe quel média, quelle que soit la technique d'enregistrement ou de transmission en particulier dans les médias imprimés et en ligne (Internet et intranet), également sous forme électronique, y compris, mais sans s'y limiter, dans les profils de médias sociaux (p. ex. Facebook, Instagram, YouTube, TikTok), pour l'utiliser à des fins publicitaires et d'information et la rendre accessible au public. Cela inclut le droit de reproduction, de distribution, d'exposition et de communication publique. En particulier, l'octroi de droits comprend également le « droit à la propre image ».
- b. Le Groupe Bosch est autorisé à raccourcir, couper, numériser, éditer électroniquement, retoucher ou modifier/éditer autrement la Contribution vidéo.
- c. Le Groupe Bosch a le droit d'accorder des sous-licences.

5.7. Le testeur garantit que la Contribution vidéo est libre de droits de tiers et dégage pleinement Bosch ainsi que les sociétés affiliées au Groupe Bosch. Cela s'applique en particulier aux droits personnels des tiers enregistrés, le cas échéant, ainsi qu'aux droits d'auteur des tiers. Le testeur doit en outre se conformer aux réglementations applicables en matière de protection des données.

6. Cadeau de remerciement, retour de l'outil testé

6.1. Si le testeur télécharge sur la page d'accueil une contribution correspondant aux critères énoncés à la section 5 et répondant à toutes les exigences des présentes Conditions de participation et de l'Annexe, l'outil correspondant reçu sera transféré gratuitement au testeur en guise de cadeau de remerciement pour sa participation. Le paiement en espèces ou l'échange du cadeau de remerciement n'est pas possible.

Le cas échéant, Bosch paiera sur les fonds mis à disposition un prélèvement définitif dans le cadre de la taxe sur les salaires. Voir aussi 3.4.

6.2. Sur demande, le testeur doit retourner l'outil à Bosch immédiatement si :

- a. aucune Contribution vidéo n'est téléchargée à temps sur la page d'accueil ; ou
- b. la vidéo enfreint les présentes Conditions de participation ou les réglementations légales ; ou
- c. la vidéo est, selon l'évaluation de Bosch, inadaptée, inappropriée, offensante, insultante ou nuisible, ou contient d'autres contenus qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise Bosch ; ou
- d. le testeur est exclu de la Campagne pour quelque raison que ce soit.

6.3. Le retour se fait à la charge de Bosch. Bosch ou un service d'expédition contactera le participant par e-mail au sujet des modalités de retour. Le testeur est tenu de remettre l'outil en bon état et emballé de manière appropriée à la société de transport choisie par Bosch (coursier, service postal ou de colis).

7. Garantie, responsabilité

Les produits tests sont fournis au testeur à l'exclusion de toute garantie.

Les demandes de dommages-intérêts pour atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas affectées. En particulier, Bosch n'est pas tenue de remplacer ou de réparer les produits tests, mais effectuera un examen au cas par cas.

8. Décharge de responsabilité

8.1. Les testeurs sont seuls responsables de tout le contenu qu'ils fournissent dans le cadre de la Campagne sur leurs propres profils de médias sociaux (p. ex. Facebook, Instagram, TikTok). Bosch n'est pas tenue de vérifier le contenu fourni par le testeur pour déceler d'éventuelles violations de la loi ou des droits de tiers ou le non-respect des directives de la plate-forme respective. Les contenus (i) ne doivent pas constituer une insulte à l'égard d'autres utilisateurs ou de tiers et ne doivent en aucun cas calomnier, harceler ou porter préjudice à d'autres utilisateurs ou à des tiers, (ii) ne doivent pas enfreindre les (autres) droits de tiers (en particulier les droits de la personne, les droits d'auteur et les droits de représentation), (iii) ne doivent pas faire de publicité pour des tiers (sous forme de liens, de textes et/ou d'images), (iv) ne doivent pas contenir de virus ou de demandes de likes et (v) ne doivent pas présenter des objets immoraux, obscènes, pornographiques, menaçants, violents, discriminatoires ou racistes.

8.2. Les testeurs dédommageront, défendront et protégeront pleinement Bosch et les sociétés du Groupe Bosch, Facebook, Instagram, YouTube, TikTok et ses dirigeants, administrateurs, employés, sociétés affiliées, filiales ou agents (y compris les frais d'avocat raisonnables) en cas de problème lié au contenu fourni par le participant. Les réclamations causées par Bosch en sont exclues.

9. Exclusion

9.1. Une violation de ces Conditions de participation autorise Bosch à exclure le participant concerné de la Campagne. Cela s'applique en particulier si le participant fournit de fausses informations, s'il essaie de participer à la Campagne plusieurs fois ou si le contenu du participant (p. ex. les contributions vidéo, mais aussi les commentaires sur les profils de médias sociaux de Bosch ou ceux d'autres participants) viole le droit applicable, les droits de tiers ou les droits de Bosch (p. ex. non-respect des consignes de sécurité selon les modes d'emploi respectifs). Il en va de même pour le contenu qui peut être considéré comme faisant l'apologie de la violence, offensant, harcelant ou dégradant ou qui viole de toute autre manière le sens de la décence sociale. Surtout si l'équipement de sécurité nécessaire selon le mode d'emploi n'a pas été utilisé dans la vidéo.

9.2. Si le participant exclu est un gagnant déjà tiré au sort, le cadeau de remerciement peut être retiré ultérieurement.

9.3. Le testeur doit retourner à ses frais les produits fournis pour le test immédiatement après son exclusion.

10. Fin prématurée de la Campagne, changements

10.1. Le testeur doit retourner à ses frais les produits fournis pour le test immédiatement après la fin de celui-ci.

10.2. Bosch se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à la Campagne à tout moment sans préavis et sans en donner les raisons. En particulier, Bosch fait usage de cette option

si, pour des raisons techniques (p. ex. virus dans le système informatique, manipulation ou erreurs dans le matériel et/ou le logiciel) ou pour des raisons juridiques, la bonne exécution de la campagne ne peut être garantie.

11. Protection des données

- 11.1. Le contrôleur est Robert Bosch Power Tools GmbH, Max-Lang-Strasse 40-46, 70771 Leinfelden-Echterdingen, Allemagne (ci-après « Bosch »).
- 11.2. Dans le cadre du concours, les données personnelles des participants seront collectées, traitées et utilisées dans le but suivant : Mise en œuvre de la promotion et du contrat.
- 11.3. La base juridique de ce traitement est l'article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD.
- 11.4. La fourniture des données personnelles est nécessaire pour la participation à l'action et l'exécution du contrat. Le fait de ne pas fournir les données a pour conséquence possible la non-participation.
- 11.5. Les données des participants ne seront traitées que par Bosch et l'agence nommée dans la section X de la promotion ou du contrat. En outre, pour la fourniture du ou des outils, nous transmettrons votre nom, votre adresse électronique et, le cas échéant, votre numéro de téléphone aux prestataires de services d'expédition suivants dans le cadre de l'exécution du contrat : DHL Freight. Veuillez noter qu'en suivant, en commentant et en likant publiquement sur Facebook, Instagram, YouTube ou TikTok, vous permettez cependant aux opérateurs de la plate-forme d'accéder à vos données. Nous n'avons aucune influence sur les destinataires auxquels Facebook et TikTok transmettent vos données. Les opérateurs de la plate-forme eux-mêmes en sont responsables en vertu de la loi sur la protection des données. Les destinataires des données peuvent également être situés dans des pays tiers dans lesquels le niveau de protection des données peut être inférieur à celui de l'UE et où les droits des personnes concernées n'existent pas ou ne peuvent être exercés. Sont d'application pour les données traitées par Facebook, leur avis de confidentialité disponible à l'adresse <https://www.facebook.com/help/568137493302217>, pour TikTok à l'adresse <https://www.tiktok.com/legal/privacy-policy-eea?lang=de>, et pour Instagram à l'adresse [/519522125107875/?helpref=uf_share](https://www.instagram.com/help/519522125107875/?helpref=uf_share). Facebook, TikTok et Instagram ne sont en aucun cas liés au concours. Bosch est seule responsable du traitement des données dans le cadre de la promotion.
- 11.6. Les données d'adresse des participants seront supprimées 60 jours après la fin de la promotion. Les vidéos des participants peuvent être utilisées par Bosch pour une période illimitée, conformément aux droits accordés. En suivant, commentant et likant publiquement une publication sur Facebook, Instagram ou TikTok, l'utilisateur rend les données accessibles à ces fournisseurs. Bosch n'a aucune influence sur leur suppression sur ces plates-formes.
- 11.7. Droits des utilisateurs : Veuillez utiliser les informations de la section « (1) Organisateur » en haut de cette page pour faire valoir vos droits. Ce faisant, veuillez à ce que nous soyons en mesure de vous identifier clairement.

Droit à l'information : Vous avez le droit d'obtenir de notre part des informations sur le traitement de vos données. À cette fin, vous pouvez exercer un droit d'accès aux informations personnelles que nous traitons à votre sujet.

Droit de rectification et d'effacement : Vous pouvez nous demander de corriger des données incorrectes et - dans la mesure où les exigences légales sont respectées - de compléter ou de supprimer vos données. Cela ne s'applique pas aux données requises à des fins de facturation et de comptabilité ou aux données qui sont

soumises à l'obligation légale de conservation. Toutefois, dans la mesure où l'accès à ces données n'est pas requis, leur traitement sera limité (voir ci-dessous).

Limitation du traitement : Vous pouvez nous demander - dans la mesure où les exigences légales sont respectées - de limiter le traitement de vos données.

Révocation du consentement : Si vous nous avez donné votre consentement pour traiter vos données, vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment sans rétroactivité. La licéité du traitement de vos données jusqu'à la révocation n'est pas affectée.

Opposition au traitement des données : Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données par nous, à tout moment. Nous cesserons alors de traiter vos données, à moins que nous ne puissions démontrer - conformément aux exigences légales - des raisons impérieuses de poursuivre le traitement qui l'emportent sur vos droits.

Portabilité des données : Vous avez également le droit de recevoir les données que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ou — si cela est techniquement possible — de demander à ce que nous transférons ces données à un tiers.

Droit de recours auprès de l'autorité de contrôle : Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données. Pour ce faire, vous pouvez contacter l'autorité de protection des données compétente pour votre lieu de résidence ou votre État fédéral, ou l'autorité de protection des données compétente pour nous. Il s'agit de : The State Commissioner for Data Protection and Freedom of Information - Königstraße 10a - 70173 Stuttgart - Allemagne. Adresse postale : Postfach 10 29 32 - 70025 Stuttgart - Allemagne - Tél. : 0711/615541-0 - Fax : 0711/615541-15 - E-mail : poststelle@ldi.bwl.de

11.8. Contact

Si vous souhaitez nous contacter, veuillez utiliser l'adresse indiquée à la section « (1) Organisateur ». Pour faire valoir vos droits et signaler tout incident lié à la protection des données, veuillez utiliser le lien :

<https://www.bkms-system.net/bosch-datenschutz>. Pour toute suggestion ou réclamation concernant le traitement de vos données à caractère personnel, nous vous recommandons de contacter notre délégué à la protection des données :

Délégué à la protection des données : Information Security and Privacy (C/ISP) - Robert Bosch GmbH - Postfach 30 02 20 - 70442 Stuttgart - Allemagne ou par e-mail à l'adresse : PT.DSO@bosch.com

12. Confidentialité

12.1. Les parties garderont le secret sur toutes les informations qui doivent être traitées de manière confidentielle et dont elles ont pris connaissance dans le cadre de cette relation contractuelle ou ne les utiliseront à l'égard de tiers qu'avec le consentement écrit préalable de l'autre partie - quel qu'en soit le but. Les informations à traiter de façon confidentielle comprennent les informations expressément désignées comme confidentielles par la partie qui les fournit et les informations qui, par leur nature, doivent être considérées comme confidentielles.

12.2. Si des informations à traiter de façon confidentielle sont demandées par une autorité à une partie, l'autre partie doit être informée immédiatement de la transmission des informations à traiter de façon confidentielle à l'autorité.

12.3. Les obligations prévues à la présente section 12 ne s'appliquent pas aux informations

ou parties d'informations pour lesquelles la partie destinataire prouve

- a. qu'elles étaient connues ou généralement accessibles pour elle avant la date de réception ou qu'elles ont été portées à la connaissance d'un tiers légalement et sans obligation de confidentialité après la date de réception ; ou
- b. qu'elles étaient connues ou généralement disponibles pour le public avant la date de réception ; ou
- c. ont été portées à la connaissance du public ou sont devenues généralement accessibles au public après la date de réception sans que la partie destinataire en soit responsable.

12.4. Chaque partie peut divulguer des informations confidentielles à ses employés et à ses sociétés affiliées si

- a. cela est nécessaire aux fins de la mise en œuvre des présentes Conditions de participation ;
- b. les informations devant être traitées de façon confidentielle ne sont transmises que dans la mesure où elles sont indispensables pour être incluses dans les présentes Conditions de participation (« besoin de savoir ») ; et
- c. le destinataire des informations qui doivent être traitées de façon confidentielle en vertu de la Section 12.5 a prêté serment de garder le secret.

12.5. Chacune des parties s'engage à obliger les employés et les sociétés affiliées ainsi que les tiers au sens de la présente Section 12.4 qui sont en droit de recevoir des informations à traiter de façon confidentielle à respecter la confidentialité conformément aux dispositions des présentes Sections 12.1 à 12.3, dans la mesure où cela n'est pas déjà dû à des dispositions contractuelles ou légales dans une mesure au moins équivalente au niveau de protection résultant des présentes Sections 12.1 à 12.3.

12.6. Les obligations prévues par la présente Section 12 s'appliquent également au-delà de la fin du contrat pour une durée indéterminée, aussi longtemps qu'une exception prévue à la Section 12.3 n'est pas prouvée.

13. Droit de rétractation

Si le testeur est un consommateur, il existe un droit de rétractation légal pour les services offerts par Bosch lors de la conclusion d'un contrat à distance. Les exigences et les conséquences juridiques de la rétractation résultent des instructions de rétractation suivantes. Un modèle de formulaire de rétractation est disponible à la Section 13 des présentes Conditions de participation.

Instructions de rétractation

Vous avez le droit de vous retirer du présent contrat dans un délai de quatorze jours sans donner de raison. Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter du jour où le contrat a été conclu. Afin d'exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer

Robert Bosch Power Tools GmbH
Max-Lang-Strasse 40-46
70771 Leinfelden-Echterdingen, Allemagne
Téléphone : 0711/758-0
E-mail : boschprofessional@promocontact.eu

au moyen d'une déclaration claire (p. ex. une lettre envoyée par la poste, une télécopie ou un e-mail) de votre décision de vous rétracter du présent contrat. Vous pouvez utiliser le

modèle de formulaire de rétractation ci-joint pour ce faire, mais ce n'est pas obligatoire. Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit d'envoyer la communication concernant votre exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Conséquences de la rétractation

Si vous vous rétractez du présent contrat, nous vous devons tous les paiements que nous avons reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant du fait que vous choisissiez un autre type de livraison que la livraison standard la moins chère proposée par nous, que nous avons choisie) immédiatement et au plus tard dans les quatorze jours suivant le jour où nous avons reçu la notification de votre rétractation du présent contrat. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé lors de la transaction initiale, à moins qu'un autre moyen n'ait été expressément convenu avec vous ; en aucun cas, des frais ne vous seront facturés pour ce remboursement.

Fin de l'information sur les droits de rétractation

Bosch fournit les informations suivantes concernant le modèle de formulaire de rétractation :

Modèle de formulaire de rétractation :
(ne remplissez et ne renvoyez ce formulaire que si vous souhaitez vous rétracter du contrat)
Destinataire Robert Bosch N.V., divisie Power Tools Henri-Joseph Genessestraat 1 1070 Bruxelles Belgique
<ul style="list-style-type: none">- Par la présente, je/nous (*) notifie/notifions que je/nous (*) résilie/résilions mon/notre (*) contrat de vente- des biens (*)/de la prestation de service (*) suivants,- Commandés le (*)/reçus le (*),- Nom du (des) consommateur(s),- Adresse du (des) consommateur(s),- Signature du (des) consommateur(s) (uniquement si ce formulaire est notifié sur papier),- Date
(*) Biffer les mentions inutiles.

14. Règlement en ligne des litiges, résolution des litiges, plaintes

La Commission européenne met à disposition une plate-forme de règlement en ligne des litiges (OS). Cette plate-forme se veut un point de contact pour le règlement extrajudiciaire des litiges concernant les obligations contractuelles des contrats de vente et de service en ligne.

La plate-forme est accessible via <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Nous n'acceptons pas les règlements extrajudiciaires par des organes d'arbitrage de consommation.

15. Droit applicable et juridiction

Les relations contractuelles entre les parties sont soumises au droit belge. Si le testeur est un consommateur, ce choix de droit ne s'applique que dans la mesure où la protection accordée n'est pas retirée par des dispositions impératives de la loi de l'État dans lequel le testeur a sa résidence habituelle (principe de faveur). La validité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente (CVIM) est exclue.

16. Divers

S'il existe des lacunes dans l'application pratique du présent contrat que les parties n'ont pas prévues, ou si l'inefficacité d'une réglementation est légalement établie par la loi ou par accord entre les deux parties, elles s'engagent à combler ou à remplacer cette lacune ou cette disposition inefficace d'une manière appropriée à l'objectif économique du contrat.

Robert Bosch NV – divisie Power Tools

À partir de mai 2022

Annexe - Contenu de la Contribution vidéo

1. Montrez que vous êtes un professionnel et créez une vidéo inspirée de votre vie professionnelle en tant que commerçant. Choisissez un scénario réel et rendez-le perspicace pour votre public. Montrez, par exemple, ce que vous aimez dans BITURBO, comment il facilite votre travail, etc.
2. En plus de l'outil test fourni, d'autres produits Bosch Professional peuvent également être visibles dans la vidéo. Toutefois, aucun outil et aucune marque d'autre fabricant d'outils ne doivent être visibles.
3. Longueur de la vidéo : minimum 30 secondes, maximum 5 minutes.
4. Lors de l'utilisation de l'outil et de la création de la contribution vidéo, veillez à respecter le mode d'emploi de votre outil et à prendre les mesures de sécurité généralement applicables pour une utilisation sûre des outils électriques.
5. Veuillez respecter les règles de protection des données lors de la création de la vidéo. En particulier, des tiers ne peuvent être représentés sans leur consentement.
6. Les vidéos doivent être téléchargées sur votre propre canal de médias sociaux avec les hashtags #BITURBOtest et #boschprofessional et le lien vers la publication sur le canal de médias sociaux doit être téléchargé sur un site Internet fourni par Bosch (l'URL sera envoyée au testeur par e-mail) sur son site Internet en temps utile. Votre délai individuel est de 4 semaines après la réception de l'outil. Le canal de médias sociaux doit être accessible au public.
7. Si vous ne téléchargez pas votre vidéo avant la date limite ou si vous enfreignez de quelque manière que ce soit les présentes Conditions de participation ou les dispositions légales, vous serez exclu de la Campagne. Nous sommes également en droit de vous exclure de la Campagne si, à notre avis, votre vidéo est inadaptée, inappropriée, injurieuse, offensante ou diffamatoire, ou contient des éléments politiques, religieux, racistes, sexuels, discriminatoires, autrement désobligeants ou tout autre contenu qui n'est pas inclus dans l'intérêt de notre entreprise.
8. Vous devez clairement identifier la publication sur les médias sociaux comme une « publicité » ou une « vidéo promotionnelle » et vous conformer strictement aux directives du fournisseur de la plate-forme concernée. Si vous ne respectez pas ces exigences et si nous en prenons connaissance, vous êtes tenu de supprimer la

publication immédiatement à notre demande. Dans ce cas, nous pouvons également vous exclure de la promotion. Lorsque vous téléchargez votre vidéo sur vos canaux de médias sociaux, veuillez vous conformer aux directives des instances de régulation des médias de l'État. Vous trouverez de plus amples informations sur l'obligation d'étiquetage [ici](#).

9. En principe, vous ne pouvez utiliser que de la musique sans licence et sans GEMA. Google vous aidera à trouver de la musique appropriée (Google : « Musique libre de droits sans licence et sans GEMA »).